



VOOR VRIJLATING VAN DE POLITIEKE GEVANGENEN & SOLIDARITEIT MET DE PROTESTBEWEGING IN DE RIF



# Dossier d'information

## Le Hirak du RIF : revendications légitimes et pacifiques

**Solidarité avec le Hirak, ses revendications pacifiques et son action civique**

BRUXELLES, LE 09/10/2017

# Le Hirak du RIF : revendications légitimes et pacifiques

Solidarité avec le Hirak, ses revendications pacifiques et son action civique

## Table des matières

INTRODUCTION .....	4
FONDEMENTS DU HIRAK .....	4
FORMES DU HIRAK .....	5
TEXTE DE LA CHARTE DES REVENDICATIONS .....	5
PREMIER NIVEAU : SUR LE PLAN DE LA METHODOLOGIE .....	6
DEUXIEME NIVEAU : LECTURE DES REVENDICATIONS DU HIRAK .....	7
REVENDICATIONS RELATIVES AUX DROITS : .....	7
REVENDICATIONS LEGALES : .....	8
REVENDICATIONS SOCIALES : .....	9
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT: .....	9
SECTEUR DE LA SANTE : .....	9
LE SECTEUR CULTUREL : .....	10
LE SECTEUR ENVIRONNEMENTAL : .....	10
REVENDICATION ECONOMIQUES : .....	10
LE SECTEUR DE LA PECHE : .....	11
LE SECTEUR AGRICOLE : .....	11
SECTEUR DE L'EMPLOI : .....	11
LE SECTEUR DU TRANSPORT : .....	12
LE SECTEUR BANQUIER ET FINANCIER : .....	12
CONTROLE DES PRIX : .....	12
L'EXPROPRIATION DES TERRES : .....	13
GESTION ET ADMINISTRATION : .....	13
REPONSES DES AUTORITES MAROCAINES .....	14
LISTE DES VICTIMES D'ARRESTATIONS ET DE POURSUITES JUDICIAIRES .....	15
CONDITIONS DE DETENTION ET SOLIDARITE .....	17
LE MAROC FACE A SES RESPONSABILITES .....	18

**LE MOUVEMENT DE PROTESTATION POPULAIRE DANS LE RIF AU NORD  
DU MAROC (HIRAK)**

**REVENDICATIONS LÉGITIMES ET PACIFIQUES**

ORGANISÉ PAR

Marie-Christine VERGIAT, Eurodéputée du groupe GUE

EN PARTENARIAT AVEC

**ASDHOM** (Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc)

**RIF ALERT** (Collectif d'associations de solidarité et des droits de l'Homme en Hollande)

**CMODH** (Coordination Maghrébine des Organisations des Droits Humains)

Lundi 9 octobre 2017

AU

**PARLEMENT EUROPÉEN – Bruxelles**



# COLLOQUE AU PARLEMENT EUROPÉEN

## Mouvement de protestations et de revendications (HIRAK) du Rif

Depuis la mort tragique de Mohcine FIKRI, le 28 octobre 2016, Al-Hoceima, chef-lieu de la région du Rif au nord du Maroc, et les villes avoisinantes connaissent un mouvement de protestation pacifique d'une ampleur inédite. Pour seule réponse, les autorités marocaines ont opposé répression, violences et arrestations. Les manifestants Imad EL-ATTABI et El-Haddad ont succombé à leurs graves blessures causées par des bombes de lacrymogène utilisées par les forces de l'ordre sans respect des normes d'usage. Plusieurs centaines de manifestantEs et quelques journalistes, venus couvrir les événements et particulièrement visés, ont été arrêtés et sont, soit poursuivis, soit déjà condamnés à de lourdes peines. Ils sont répartis sur plusieurs prisons marocaines. La Coalition des Instances Marocaines des Droits Humains, regroupant une vingtaine d'associations, a dépêché une mission qui a conclu à un rapport accablant pour les forces de l'ordre. Le rapport du Conseil National des Droits de l'Homme a, lui aussi, souligné des allégations de torture subie par les victimes lors des interrogatoires. Plusieurs grèves de la faim sont observées par les prisonniers de ce Hirak pour dénoncer les conditions d'incarcération. Leur état de santé se dégrade de plus en plus et le danger de mort les guète à tout instant.

Pour faire la lumière sur ce mouvement, soutenir les prisonniers politiques et réclamer leur libération, un colloque sera organisé le 9 octobre 2017 au Parlement européen par l'eurodéputée du groupe GUE, Marie-Christine VERGIAT, et ce en partenariat avec

- ❖ ASDHOM (Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc)
- ❖ RIF ALERT (Collectif d'associations de solidarité et des droits de l'Homme en Hollande)
- ❖ CMODH (Coordination Maghrébine des Organisations des Droits Humains)

Interventions des organisateurs :

- Marie-Christine VERGIAT : Eurodéputée du groupe GUE
- Said FAWZI : Président de l'ASDHOM intervention au nom de l'ASDHOM et de RIF ALERT
- Khadija Ryadi : Coordinatrice de la CMODH

Plusieurs témoignages sont au programme :

- Salima ZIANI, alias Syla, artiste militante ayant été arrêtée à Al-Hoceima et transférée à la prison Oukacha de Casablanca puis libérée sans jugement suite à une mobilisation nationale et internationale
- Mustapha BEN CHERIF, avocat d'Al-Hoceima et auteur du livre « Crimes internationaux et droit des victimes à réparation. Le cas de la guerre du Rif 1921-1926 »
- Ahmed ZAFZAFI, père de Nacer ZAFZAFI, l'un des leaders du mouvement
- Rosa MOUSSAOUI, journaliste à l'Humanité ayant publié des articles sur le mouvement
- Zohra KOUBIA, membre de l'AMDH et auteur d'un rapport sur le mouvement
- Mohamed OUACHEKRADI, membre de l'ATMF qui a effectué une mission dans la région en compagnie d'une avocate française
- Jamal EL-KHATTABI, enseignant chercheur à Lille et membre du comité Mohcine FIKRI à Lille

## Revendications légitimes et pacifiques

### Introduction

Dans quelques jours nous commémorerons un triste célèbre événement qui a secoué la région du mémorable résistant rifain, Abdelkrim El Khattabi, le 28 octobre 2016. Cette date marquera à jamais la mémoire du peuple marocain qui a appris ce jour-là avec effroi la mort tragique à Al Hoceima du poissonnier Mouhcine Fikri, broyé avec sa marchandise, jugée « impropre à la consommation », par le compacteur d'un camion-benne à ordures.

Cet événement a suscité une vague d'indignation sans précédent qui s'est exprimée à travers tout le Maroc. Plusieurs rassemblements et manifestations de solidarité ont été organisés par des comités de soutien qui se sont instantanément constitués. Cet élan de solidarité a traversé les frontières du Maroc et a gagné plusieurs autres pays, notamment en Europe. Et c'est dans ce cadre que ce colloque est organisé au Parlement européen par l'Eurodéputée Marie-Christine Vergiat du groupe GUE en partenariat avec l'ASDHOM, RIF ALERT et la CMODH.

Le mouvement populaire de protestation pacifique dans le Rif au nord du Maroc, appelé HIRAK, et dont Al-Hoceima constitue son point focal, sera au cœur du débat. L'objectif étant de faire la lumière sur ce mouvement inédit, de soutenir toutes les victimes de la répression qui s'est abattue sur la région et de réclamer la libération de tous les prisonniers politiques du HIRAK.

Des témoignages sont au programme de ce colloque pour évoquer et illustrer tous les aspects qui touchent à ce mouvement allant de sa genèse jusqu'aux instruments et formes d'action citoyennes participatives élaborés par ses organisateurs en passant par la réponse apportée par l'État marocain.

### Fondements du HIRAK

Si la mort tragique de Mouhcine Fikri constitue l'étincelle qui a allumé sa flamme, le mouvement que connaît le Rif a d'autres raisons beaucoup plus profondes. Elles sont d'ordre socioéconomique, culturel et politique. Historiquement, la région a toujours souffert de la marginalisation, du manque de respect et de considération de la part du pouvoir central, du manque d'infrastructures et d'investissements publics. Une simple analyse de la charte de doléances, que le mouvement a produite (voir ci-dessous), montre l'étendue des griefs et des besoins nécessaires au développement de la région. Ses habitants étaient contraints par le passé d'émigrer vers d'autres régions du Maroc ou, pour la plupart, vers l'étranger notamment en Allemagne, en Belgique, en Espagne ou aux Pays-Bas.

Sur le plan politique, l'État central a toujours vu en les habitants du Rif d'éternels farouches opposants. Il a souvent usé de la répression violente pour mater tout mouvement de contestation. En 1958-1959, Hassan II, à l'époque encore prince héritier, a supervisé lui-même le bombardement par des avions de chasse des montagnes du Rif pour écraser toute velléité de rébellion et de résistance. Un décret (Dahir royal) avait d'ailleurs été émis considérant le Rif comme une « zone militaire ». Ce décret court toujours

et n'a toujours pas été abrogé officiellement puisqu'aucune date n'avait été prévue pour la levée de cette mesure.

Le sentiment d'être considéré comme des citoyens de seconde zone a exacerbé les habitants du Rif qui sont sortis l'exprimer depuis presque un an.

## Formes du HIRAK

Il est à noter que ce mouvement a touché des personnes de tout âge. Les hommes, les femmes, les jeunes et des fois des familles toutes entières ont participé aux rassemblements où des discussions ont été menées pour élaborer ensemble un cahier de doléances qui deviendra par la suite la « Charte des revendications du HIRAK ». Pour cela des commissions de rédaction, de communication et de sensibilisation ont été mises en place. Un comité s'est chargé d'assurer la coordination entre les comités du HIRAK des différentes villes de la région.

L'accent a été mis dès le début du mouvement pour garantir une approche citoyenne participative en choisissant la voie non violente pour exprimer ses revendications. Les leaders et les organisateurs du HIRAK ont exhorté les autorités marocaines à entamer des discussions sérieuses sur la base de la charte élaborée. Ils ont insisté à travers leurs déclarations, diffusées à travers les réseaux sociaux et des sites électroniques, sur le caractère pacifique de leur mouvement et sur la nature socioéconomique et culturelle des revendications.

Pour illustrer ces propos, nous reproduisons ci-après la **charte du HIRAK** (la traduction a été assurée par nos soins)

## Texte de la charte des revendications

«

*Depuis le décès du martyr Mouhcine Fikri, paix à son âme, la région d'Al-Hoceima connaît un mouvement populaire (HIRAK) très avancé où les citoyens rifains ont fait preuve d'exemplarité, de civisme et de responsabilité en participant à des manifestations pacifiques tout en veillant à la sécurité et la préservation des biens publics.*

*Les formes avancées qu'a prises ce Hirak ont fait émerger un esprit collectif exceptionnel quant à la défense du droit et la lutte contre l'injustice, et ce malgré les tentatives de certaines parties de le faire échouer en propageant de fausses informations sur le Hirak ou en essayant de créer des conflits marginaux entre les citoyens de la région, dans le seul but de pervertir le vrai débat qui porte sur les conditions précaires que vit le RIF dans les différents secteurs (économique, social et culturel...).*

Compte tenu :

- 1) *Des discussions menées par les activistes du Hirak avec la population au niveau de la ville de d'Al-Hoceima et sa région (TAMASINT, AIT ABDEALAH, IMZOUREN, AIT BOUAYACH, AIT HDIFA, ARAWADI, ATROUKOUT...)*
- 2) *Des dernières évolutions de la situation dans la ville de d'Al-Hoceima caractérisées par l'intervention sauvage des forces de répression contre des activistes, ce à quoi les habitants ont répondu en se retirant des rues et avenues de la ville, faisant montre de beaucoup de civisme et de responsabilité. Le but étant d'ôter au Makhzen la possibilité de semer la discorde entre les citoyens de la région et mettre la lumière sur les violations de ses propres engagements en matière des droits de l'Homme contenus dans les conventions ratifiées par l'Etat.*

Et,

- 3) Pour enrichir et approfondir le débat autour des revendications du mouvement de contestation populaire qui répondent aux attentes des citoyens.

On soumet **ce cahier revendicatif** qui peut être amendé par la population de la région et toutes les classes populaires pour aboutir à un dossier complet de revendications qui formera le socle de base de notre mouvement pacifique, dirigé par des activistes libres mettant en pratique leurs convictions en toute liberté et indépendance, loin de toute hégémonie, qu'elle soit de nature partisane ou celle relevant d'un mouvement ou d'une organisation politique ou associative.

Ce document contient un ensemble de revendications réparties selon leurs natures : Celles touchant aux droits et celles d'ordre juridique, social, économique et administratif.

Notre contribution se compose de trois niveaux :

- I) Participer à l'élaboration d'une charte revendicative définitive basée sur une méthodologie solide en ce qui concerne les revendications du mouvement populaire
- II) Contribuer à la réorganisation selon les secteurs d'activité du projet de revendications déjà annoncé
- III) Faire une analyse des revendications en expliquant leurs fondements et en définissant les priorités pour que les citoyennes et les citoyens saisissent la portée de chaque revendication.

## Premier niveau : sur le plan de la méthodologie

La commission « Information et Communication » du mouvement populaire de la région d'Al-Hoceima a annoncé par la voix de son porte-parole, l'activiste Nacer ZEFZAFI, une liste de 21 revendications qui constituent un premier projet ouvert à toute contribution et enrichissement. Cette liste a été diffusée sur les réseaux sociaux ainsi que plusieurs sites d'information régionaux et nationaux.

Il est à signaler deux points importants :

- 1) La démarche participative adoptée dans le processus d'élaboration de ces revendications
- 2) La synthèse du débat direct et ouvert organisé par les activistes le jeudi 17 septembre 2016 à l'espace MIRAMAR, où il était question de collecter les différentes doléances.

En conformité avec la méthodologie suivie, il était nécessaire pour les activistes de diversifier les réseaux de communication avec les citoyens dans toute la région d'Al-Hoceima, inventer des mécanismes collectifs et souples pour le suivi et l'évaluation du projet de revendications tout en le synthétisant dans un projet final qui constitue la charte de revendications du mouvement populaire, organisé selon des thèmes (sociaux, économiques, culturels, environnementaux ...) tout en prenant en compte les revendications à caractère urgent et en attendant que les citoyens des autres provinces du RIF (incluant les provinces de DRIOUCH et NADOR) adoptent la même démarche pour élaborer leurs propres revendications.

Convaincus que le succès de l'élaboration d'un dossier revendicatif complet, passe par l'existence d'une force de proposition constructive, les activistes se sont ouverts sur les compétences et les cadres de la région pour approfondir le débat sur les revendications en affinant leur contenu et en produisant des idées novatrices. Ils

ont tenu également à élargir la communication crédible et transparente avec les citoyens pour renforcer la légitimité des revendications.

## Deuxième niveau : lecture des revendications du Hirak

### Revendications relatives aux droits :

1- Traduire devant la justice toutes les personnes impliquées dans l'assassinat du martyr Mouhcine FIKRI en menant des investigations approfondies et en divulguant les résultats de l'enquête dans les plus brefs délais. L'analyse des déclarations de certains responsables dans l'affaire de l'assassinat de Mouhcine FIKRI et le suivi du processus judiciaire de l'affaire nous font penser que certains milieux cherchent à restreindre le châtement à ceux poursuivis dans l'affaire alors que plusieurs responsables d'autres secteurs devraient rendre des comptes (les services de sûreté, de justice, de pêche maritime...)

Nous affirmons avec insistance notre revendication de poursuivre en justice toutes les personnes impliquées dans cet assassinat y compris la personne qui a prononcé : « THAN MOU » (NDRL : Broie sa mère)

Et si nous ne voulons pas devancer les résultats de l'enquête judiciaire, nous refusons la démarche qui consiste en la présentation des boucs émissaires visant à enterrer l'affaire.

Nous demandons que les investigations englobent toutes les personnes impliquées dans l'affaire et non seulement celle qui a appuyé sur le bouton du compacteur de la benne à ordures ainsi que la poursuite de celles impliquées dans la falsification du procès-verbal officiel.

Nous demandons aussi qu'une enquête soit ouverte sur la responsabilité de la Direction de la sûreté nationale dans le crime d'assassinat du martyr Mouhcine FIKRI, non seulement par ce qu'elle est à l'origine de la grande entrave à l'affaire en donnant l'ordre de broyer les poissons saisis près de son bâtiment administratif en présence de citoyens, mais aussi pour sa tentative d'innocenter son administration alors que l'enquête n'a pas encore commencé.

En effet, la direction générale de la sûreté nationale a diffusé un communiqué pour innocenter son administration et les policiers présents sur le lieu de l'assassinat avant même que les membres de la police judiciaire entament leurs investigations.

Ces manœuvres nous rappellent la diffusion du communiqué mensonger par la sûreté régionale suite à l'assassinat du jeune Karim LACHKAR après avoir été violenté par des agents de la police, le 27 Mai 2014, ainsi que le communiqué du ministre de l'Intérieur suite à l'assassinat des cinq martyrs du mouvement 20 février 2011.

Etant donné que l'affaire est devenue une affaire d'opinion régionale, nationale et internationale, et compte tenu de ce qui se dit en faisant référence à l'existence de consignes qui émanent d'un haut niveau du pouvoir pour accélérer les investigations et découvrir les commanditaires de ce crime odieux, il est nécessaire que les choses se déroulent le plus vite possible avec sérieux et efficacité pour clore cette affaire et éclairer l'opinion sans prétexter la confidentialité des investigations afin de cacher la vérité.

- 2- Lever le voile sur l'affaire des cinq personnes retrouvées mortes dans une agence de la Banque Populaire, lors des manifestations du 20 février 2011.
- 3- Faire la lumière sur ce dossier dont les tenants et les aboutissants restent à clarifier car plusieurs questions se posent :



- Pourquoi les corps de quatre victimes n'ont été découverts que le 21 février 2011 au matin alors que le procureur du Roi avait déclaré le 20 février à 19h30 la découverte d'un seul corps ? pourquoi tout ce temps écoulé alors que l'endroit a été fouillé le 20 février ? Quelle est la cause de l'explosion entendue la nuit du 20 février à minuit ?
- Pourquoi a-t-on procédé aux travaux de réparation de la banque alors que la police scientifique n'avait pas encore visité le lieu ? Qui a donné l'ordre d'entamer les travaux avant même de connaître les circonstances de la mort des 5 jeunes ?
- Pourquoi n'a-t-on pas examiné l'enregistrement des caméras de la banque populaire ou autres qui permettent d'avoir des éléments sur les causes de l'incendie et savoir si les jeunes étaient présents à l'intérieur ?
- La police scientifique a conclu que les cinq jeunes sont morts dans l'incendie sans dire la cause de ce dernier. Le rapport ne précise pas s'ils sont morts avant le départ du feu ou c'est le feu dû à l'incendie qui est la cause réelle de leur mort.  
Quelle hypothèse avance la police scientifique ? ont-ils été victimes d'une décharge électrique ? Les causes de l'incendie ?  
Les familles des victimes n'ont-elles pas le droit de demander une contre-expertise ?
- Pourquoi les pompiers ont-ils tardé à intervenir pour éteindre l'incendie de la banque et des établissements avoisinants ?  
Qui a donné l'ordre aux pompiers de ne pas intervenir ?
- Pourquoi les policiers se sont-ils retirés définitivement des rues de la ville avant le début des événements ? Pourquoi les administrations, les établissements et les lieux stratégiques n'ont pas été sécurisés ? Qui a donné l'ordre de se retirer et ne pas intervenir ?
- Où sont les conclusions du CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME qui a rédigé son rapport relatif à cette affaire ? A-t-il été informé de la requête des familles des victimes qui demandent à ce que les enregistrements des caméras de la banque soient visionnés ? La commission régionale des droits de l'Homme a-t-elle pu visionner ces enregistrements ? Pourquoi aucune information à ce sujet n'a été divulguée ne serait-ce qu'à l'échelle régionale ?  
Pourquoi n'a-t-on pas pris en compte la déclaration d'un témoin clé qui a révélé publiquement avoir vu Imad OULKADI après le déclenchement de l'incendie ? Pourquoi ne l'a-t-on pas non plus convoqué pour l'écouter ?
- Lever le voile sur l'assassinat de l'artiste Houssine BELKICH

### Revendications légales :

- Abrogation du décret royal de 1958 (dahir 1.58.381) qui déclare la région d'Al-Hoceima zone militaire et le remplacer par un autre qui déclare la région d'Al-Hoceima zone sinistrée (revendication urgente)

*Il fallait que le décret précise une date limite de son application et spécifie clairement qu'il n'est plus en vigueur ou l'édition d'un autre qui rend caduc le précédant et déclare le RIF zone sinistrée.*

*En effet, selon les règles générales d'abrogation des décrets, cette dernière peut être explicite ou implicite, et dans le cas du dahir de 1958, seule la date du début d'application est spécifiée.*

*Il est facile de se rendre compte de l'application du dahir de 1958 dans le RIF par l'état d'exception dans la région identifiée par le niveau d'alerte maximum maintenu de façon permanente et par le nombre excessif de barrages de sécurité.*

*Il est temps de mettre fin à ces formes de siège de la région qui limitent les libertés et les droits avec réparation des suites des politiques d'encerclement, de marginalisation et d'incitation à l'exode.*

*Compte tenu de la situation particulière du RIF caractérisée d'une part par la marginalisation économique, culturelle, sociale et politique et d'autre part par les risques sismiques qui peuvent engendrer de probables catastrophes naturelles, nous insistons sur la nécessité de déclarer la région, zone sinistrée et lui réserver un traitement particulièrement positif. Ceci est d'autant vrai puisqu'elle souffre depuis la campagne de Bouchta ALBAGDADI jusqu'au broiement du martyr Mouhcine FIKRI.*

## **Revendications sociales :**

### **Secteur de l'enseignement:**

*L'enseignement dans le RIF reflète à lui seul la marginalisation sévère et systématique dont souffre la région. Celle-ci ne dispose que de quelques écoles, collèges et lycées dispensant un enseignement classique.*

*Une fois le baccalauréat obtenu, les élèves doivent chercher des inscriptions dans les autres régions du Maroc en engageant des dépenses exorbitantes.*

*Une des conséquences graves de cette situation est l'impossibilité pour beaucoup de filles de poursuivre leurs études supérieures car elles doivent se déplacer dans les villes universitaires. Chose difficilement acceptable par beaucoup de familles rifaines*

*Il est donc temps de demander :*

- 1) Construction d'une université pluridisciplinaire avec les équipements nécessaires (demande urgente)*
- 2) Création d'instituts de formation dans toutes les spécialités*
- 3) Élargissement du réseau d'établissements scolaires*
- 4) L'ouverture de nouvelles sections techniques, scientifiques et des classes prépas...*

### **Secteur de la santé :**

- 1) Construction d'un Centre Hospitalier Universitaire dans la région*
- 2) L'achèvement des travaux de l'hôpital régional Mohammed V et la mise à disposition d'une équipe médicale pluridisciplinaire tout en œuvrant à mettre fin à l'anarchie et le laisser aller qui règnent dans l'hôpital (demande urgente)*
- 3) Création d'un centre d'oncologie (demande urgente)*
- 4) L'achèvement des travaux de l'hôpital d'Imzouren en menant une enquête sur les dérives qu'il connaît*
- 5) Création de dispensaires et fournitures de services médicaux adéquats dans toutes les régions du RIF (ambulances, matériel, médicaments...) avec les ressources humaines nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement.*

## Le secteur culturel :

- 1) L'achèvement du projet de musée du Rif en menant une enquête sur les malversations qu'a connues le projet avec la nécessité de sauvegarder et réhabiliter le patrimoine de la région
- 2) La construction d'une bibliothèque régionale disposant d'ouvrages de recherche et d'étude sur le RIF ainsi que de ceux qui traitent de la question de la recherche scientifique
- 3) Création d'un centre culturel (un théâtre, un conservatoire, espace pour enfants...)
- 4) Création de centres de formation dédiés aux femmes couvrant toutes les communes de la région

## Le secteur environnemental :

- 1) Protection du secteur forestier et sa sauvegarde selon les normes internationales (forêts Swani, Sfiha, Chakran, Ktama et Assaken)
- 2) Conservation de la ressource aquatique de la région avec une amélioration de sa gestion en faveur des citoyens ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau potable.
- 3) Protection des plages de la région en mettant fin à leur gestion anarchique

### Le secteur sportif :

- 1) L'achèvement des travaux de la deuxième phase du stade de football « Mimoun ALARSSI »
- 2) Construction d'un nouveau stade de football selon les normes internationales
- 3) Construction de stades de football dans les villes de TARGUISTE et IMZOUREN
- 4) Construction de centres sportifs dans toutes les communes de la province

## Revendication économiques :

*Levée du blocus économique et de la marginalisation.*

*La marginalisation et la non intégration de la province d'Al-Hoceima et le RIF en général dans des projets productifs d'envergure ainsi que la mise en place d'une politique de vengeance qui a laissé à l'écart les secteurs économiques essentiels principalement la pêche, l'agriculture et le tourisme ont créé une situation économique fragile dans la province d'Al-Hoceima et par conséquent une dépendance des autres régions du Maroc pour les produits de consommation et industriels comme pour les services.*

*Cette situation a fait augmenter le chômage et fragiliser le commerce dans la région.*

*Ce diagnostic nous pousse à adopter un ensemble de dossiers que seul un traitement positif par l'Etat peut constituer une condition préalable mettant fin à la marginalisation économique que connaît la province d'Al-Hoceima et le RIF en général.*

## **Le secteur de la pêche :**

*Le secteur de la pêche connaît une détérioration et une corruption généralisée qui entravent le décollage économique de la région et empêchent que la population en tire profit.*

*Malgré les insuffisances du port d'AL-HOCEIMA, la région risque de souffrir encore plus économiquement à cause des tentatives de sa transformation en port de plaisance.*

*Il est nécessaire de le réhabiliter en l'équipant d'unités industrielles modernes qui permettent d'améliorer la production du secteur et préserver la richesse halieutique et l'environnement (bateaux modernes de pêche, équipements de surveillance et des unités de chambres froides).*

*Il est donc urgent de :*

- 1) Sanctionner les lobbies impliqués dans le dysfonctionnement du secteur*
- 2) Fixer les seuils des différentes variétés de poissons exportées en dehors de la province en respectant le repos biologique des poissons*
- 3) Structuration du secteur par des aides aux petits pêcheurs et création d'un cadre légal pour les protéger*
- 4) Examiner avec sérieux et responsabilité les problèmes des petits pêcheurs et propriétaires des bateaux de pêches pour un fonctionnement normal du secteur qui met fin à l'anarchie et la corruption qui y règnent.*
- 5) Protéger par la loi, les travailleurs du port en améliorant leur situation sociale par la mise en place d'un système de couverture sociale obligatoire et le droit à la retraite.*

## **Le secteur agricole :**

*La région du RIF connaît des disparités flagrantes à tous les niveaux : bien que le secteur agricole dispose de plusieurs atouts (météo clémente, terres fertiles et réserves d'eaux importantes) l'Etat marocain n'a pas mis en place une politique agricole qui permet à la région de réaliser son autosuffisance en sécurité alimentaire. Au contraire, on constate la complicité de l'Etat comme dans le cas de la cession de la plaine ANAKOUR à la mafia de l'immobilier.*

*Cette complicité ne s'arrête pas là, car depuis quelques dizaines d'années, les réserves d'eau de la région sont transférées via le barrage de « ALWAHDA » vers d'autres régions du Maroc, ce qui impacte directement la population locale principalement durant les années de faible pluviométrie qui oblige un grand nombre de citoyens à l'immigration.*

*Il est donc urgent de :*

- 1) Faire de la plaine « ANAKOUR » une zone agricole et non une zone bétonnée vers laquelle se précipitent tous les lobbies de l'immobilier*
- 2) Encourager et aider les petits paysans pauvres de la région*
- 3) Exploiter la richesse agricole de la région pour une autosuffisance alimentaire*

## **Secteur de l'emploi :**

- 1) Encourager la création d'unités industrielles de conservation de poisson à travers un avantage fiscal*
- 2) Encourager la création d'usines agroalimentaires par la réduction des impôts sur les sociétés*
- 3) Donner la priorité aux habitants de la région pour les postes de la fonction publique des institutions locales*
- 4) Accélérer les travaux de la zone industrielle de TGANIMINE destinée aux artisans et professionnels*
- 5) Mise en place de programmes ambitieux de lutte contre le chômage*
- 6) Création de zones touristiques qui mettent en avant le patrimoine de la région (pistes de ski à*

ISSAKEN, CHAKRAN, BNI AMARTH)

- 7) Donner la priorité aux habitants de la région pour les postes du secteur touristique local

### **Le Secteur du transport :**

- 1) Lier la province d'Al-Hoceima au réseau ferré
- 2) Lier la province d'Al-Hoceima au réseau routier des autoroutes
- 3) Accélérer les travaux de la route qui lie TAZA à AL-HOCEIMA
- 4) Agrandir l'aéroport « ACHARIF AL IDRISSI » avec la création de nouvelles lignes à des tarifs accessibles au même niveau de ceux des autres aéroports
- 5) Développement du réseau routier entre les différentes communes de la province d'Al-Hoceima et DRIOUECH
- 6) Création de nouvelles lignes maritimes entre Al-Hoceima et l'Europe pour faciliter le transit.
- 7) Structuration de ce secteur par la mise en place d'une couverture sociale et le droit à la retraite pour les chauffeurs de taxis (petits et moyens)

### **Le secteur bancaire et financier :**

L'attrait des banques pour ouvrir des agences dans les différents centres urbains montre la dynamique du secteur bancaire et financier dans la région.

Malheureusement, cette dynamique ne s'accompagne pas d'une participation au développement économique de la région exceptés les facilités des crédits de consommation qui mettent en difficulté les clients ou le financement de petits projets à portée limitée.

La région du RIF est l'une des régions du Maroc qui fait entrer au pays le plus de devises par le transfert des émigrés de la région qui vivent dans les Etats de l'Union européenne ou ailleurs dans le monde.

C'est là une des contradictions frappantes du RIF : depuis leur exode forcé de cette région suite au soulèvement de 1958/59, les citoyens émigrés alimentent la région par d'importants flux monétaires en devises et sont sollicités par le grand nombre d'agences bancaires - qui se sont développés comme des champignons – pour l'ouverture de comptes.

Cependant, une grande partie de cet argent est transféré aux banques centrales de Casablanca et Rabat au détriment du RIF.

Les citoyens du RIF soufflent doublement, de l'exode forcé et du détournement officiel de leur force de travail par l'investissement de leurs transferts loin de leur région. Il est nécessaire que cesse cette injustice et spoliation par la mise en place d'un ensemble de mesures :

- 1) Les institutions bancaires doivent assumer leur responsabilité en matière de développement local et national
- 2) La mise en place de politique fiscale populaire qui encourage l'investissement créateur de richesse
- 3) Mettre fin aux rôles des banques qui transfèrent l'argent des émigrés rifains loin de leur région en l'injectant dans des projets de développement économique dans le RIF
- 4) Création de banques de développement local

### **Contrôle des prix :**

La région D'AL-HOCEIMA connaît une augmentation vertigineuse des prix de produits de consommation en comparaison avec les autres régions du Maroc. Ceci ne concerne pas que les produits qui viennent de l'extérieur de la région, mais aussi les produits locaux, comme c'est le cas du poisson par exemple. Cela s'explique principalement par la présence d'un lobby mafieux qui détient le monopole

du marché des produits de consommation et principalement les produits alimentaires. Ceci oblige à :

- 1) *Baisser le prix des factures d'eau et d'électricité (demande urgente)*
- 2) *Contrôler les prix des produits d'alimentation et de consommation et l'ajuster sur le pouvoir d'achat des citoyens tout en mettant fin au monopole des lobbies du réseau de distribution de ces produits et principalement les fruits et légumes (demande urgente)*
- 3) *Trouver une solution au problème du marché de gros des fruits et légumes en baissant les taxes dont les montants sont fixés par l'administration qui gère le marché en complicité avec les autorités locales*
- 4) *Analyser les anomalies du centre commercial MIRADOR et sanctionner les responsables du préjudice (construction et aménagement, livraison des locaux)*

### **L'expropriation des terres :**

*Au nom de l'intérêt général, L'Etat procède à l'expropriation de terres dans la région d'Al-Hoceima comme dans d'autres régions du Maroc. On assiste à une recrudescence d'appropriation par l'Etat de terres privées ou collectives sous le prétexte de l'intérêt général bien qu'en réalité, cette procédure profite plus aux lobbies de l'immobilier qu'aux citoyens.*

*Souvent, les démarches légales et administratives ne sont pas respectées dans l'acte d'expropriation (respect de la procédure, dédommagement...) ce qui affecte le droit des Marocains à une vie digne et indépendante surtout quand on sait l'importance qu'ils accordent à leurs terres.*

*Il est donc nécessaire que :*

- 1) *Cesse l'expropriation au nom de l'intérêt général et s'ouvre une enquête sur les dossiers précédents ayant eu lieu dans la région d'AL-HOCEIMA*
- 2) *Cesse l'accapement des terres collectives et restitution de ce qui a été enlevé*
- 3) *Les terres prises par le ministère des Awqaf et des affaires islamiques doivent être restituées aux citoyens qui les ont octroyées aux mosquées des villages ainsi que les terres des « saints » tout en se conformant aux coutumes Amazigh qui règlementent ces terres.*
- 4) *Restitution des terres non utilisées prises aux citoyens par le ministère des eaux et forêts afin que les forêts puissent pousser dans les terres privées des propriétaires.*
- 5) *Revoir les projets d'aménagement des communes concernées de la région*

### **Gestion et administration :**

- 1) *Choisir des responsables compétents et imprégnés de la culture des droits de l'Homme pour mettre fin à l'abus de pouvoir*
- 2) *Les autorités doivent assumer leur responsabilité dans la gestion de la chose publique et la moralisation de la vie publique dans le respect du bien commun.*
- 3) *Partage équitable des dépenses de l'investissement public*
- 4) *Inclure la province d'Al-Hoceima dans les projets du conseil régional pour bénéficier des investissements qui leur sont affectés*
- 5) *Améliorer les services des consulats à l'étranger*

»

Il est clair que les participants à ce mouvement populaire ont fait preuve d'un civisme exemplaire. Ses organisateurs ont réussi à l'encadrer et le mettre sur une voie solide et responsable. Ils ont toujours choisi de mettre en sécurité les manifestants et leurs familles en évitant au maximum les affrontements avec les forces de l'ordre.

Tout État, normalement constitué, c'est-à-dire de droit, rêve d'avoir des concitoyens de cette trempe pour pouvoir les associer à la recherche de solutions en cas de crise ou de conflit et à la gestion de la chose publique.

Qu'a-t-il choisi l'État marocain pour répondre aux revendications légitimes du mouvement pacifique du Rif ?

## Réponses des autorités marocaines

Au lieu d'accéder à la demande du mouvement pour mettre en place un dialogue serein sur la situation dans le Rif et d'essayer de trouver des sorties, les autorités marocaines ont versé dans :

- une militarisation accrue de la région en dressant des barrages tous azimuts pour intimider les habitants et les interdire de rejoindre les lieux des rassemblements
- des interventions violentes et l'utilisation de la force disproportionnée pour disperser les manifestants en utilisant les canons à eau et les bombes de lacrymogène sans respecter les normes d'usage causant la mort de **Imad El Attabi** et de **Salahedine El Haddadi**
- des accusations fallacieuses de la part du Premier ministre qui, dans sa première déclaration, a traité les habitants du Rif de séparatistes à la solde de puissances étrangères
- l'utilisation du prêche du vendredi et donc des mosquées pour monter les fidèles contre les organisateurs des rassemblements en les traitant d'agents de l'étranger et de personnes cherchant à créer la discorde entre les Marocains
- les arrestations en masse, les assignations à résidence et les poursuites judiciaires qui n'épargnent personne y compris les journalistes tels que **Hamid El Mahdaoui**, **Abdelali Haddou**, **Fouad Assaidi**, **Houssain El Idrissi**, **Jawad Essabiry**, **Mohamed El Asrihi** et **Rabie Al Ablak**, venus couvrir les événements, et qui sont jugés selon le Code pénal et non le Code de la presse (voir la liste ci-dessous).
- Les insultes et les propos à caractère raciste proférés par les membres des forces de l'ordre à l'égard des habitants en les traitant par exemple de « Oulad sbalyoun », comprenez « fils d'Espagnols »
- L'utilisation des plumes et des médias affidés aux services sécuritaires du pouvoir pour dénigrer les manifestants et propager des mensonges à leur égard en les accusant de « séparatisme »
- La torture pratiquée dans plusieurs cas d'interrogatoires pour extorquer des aveux comme le montre le rapport du Conseil National des Droits de l'Homme qui a effectué une enquête en nommant deux médecins légistes après qu'il ait été saisi d'allégations de torture
- L'atteinte aux droits de la défense. Les victimes n'ont pas accès facilement aux avocats. Des pressions ont été exercées sur maître Bouchtaoui qui a été convoqué par le parquet

Plusieurs victimes ont fait les frais de cette approche sécuritaire pour laquelle a opté l'État marocain.



Nous en publions ci-dessous une liste de 405. Cette liste classée par ordre alphabétique comporte pêle-mêle ceux qui sont en détention provisoire et attendent leur procès, ceux qui sont poursuivis en liberté, ceux qui ont été libérés, ceux qui purgent leurs peines et les quelques journalistes qui ont travaillé sur le HIRAK. On compte une vingtaine de mineurs parmi ces victimes. Plusieurs d'entre elles, dont le leader **Nacer Zefzafi**, ont été transférées à Casablanca pour être interrogées par la Brigade Nationale de la Police Judiciaire et sont placées en détention à la prison Oukacha.

Les détenus politiques qui purgent leurs peines ont été répartis sur plusieurs prisons à travers le Maroc (Al Hoceima, Casablanca, Salé, Taourirt, Zayou, Taza, etc.)

Nous pensons que cette liste n'est pas exhaustive. Nous avons toutes les raisons de penser qu'il y a encore plusieurs d'autres victimes. Cette liste est le fruit d'un recoupement de plusieurs d'autres listes que nous avons pu collecter. C'est grâce à l'abnégation des militantes et militants des droits humains, membres des comités de soutien et suivi, acteurs de terrain, ainsi qu'au dévouement des avocats volontaires qu'on a pu rassembler ces informations. Les autorités judiciaires ne fournissent aucune information quant à l'identité et le nombre des personnes concernées.

## Liste des victimes d'arrestations et de poursuites judiciaires

- |                            |                                |                      |
|----------------------------|--------------------------------|----------------------|
| 1. Abdalah Alouchi         | 34. Abdelmajid Boutasghount    | 66. Adil Zakiri      |
| 2. Abdalah Belkich         | 35. Abdelmounim Benzik         | 67. Adnan Stitou     |
| 3. Abdalah Hammouchi       | 36. Abdelmounim Oulad Lamhamdi | 68. Ahmed Benhadi    |
| 4. Abdalah Maaradh         | 37. Abdelmounim Serjouti       | 69. Ahmed Chahout    |
| 5. Abdallah Zefzafi        | 38. Abdelmouttalib Hamouti     | 70. Ahmed Chlihi     |
| 6. Abdechafi Boukerma      | 39. Abdelouafi Kokoch          | 71. Ahmed El Baroudi |
| 7. Abdel Ouafi Azkagh      | 40. Abdelouahab Ziani          | 72. Ahmed El Hassani |
| 8. Abdelaali Hadou         | 41. Abdelouahed Derrazi        | 73. Ahmed El Karoudi |
| 9. Abdelaziz Khali         | 42. Abdelouahed Kamouni        | 74. Ahmed Hakimi     |
| 10. Abdelghafar Outah      | 43. Abderrahmane Aouragh       | 75. Ahmed Hassani    |
| 11. Abdelghafour Koubaie   | 44. Abderrachid Ben Thami      | 76. Ahmed Hazzat     |
| 12. Abdelhafid El Ouafi    | 45. Abderrahim Abarjij         | 77. Ahmed Katrout    |
| 13. Abdelhafid Lahbib      | 46. Abderrahim Belhaj          | 78. Ahmed Sultan     |
| 14. Abdelhak Benhadou      | 47. Abderrahim Choubou         | 79. Ahmed Zoubiri    |
| 15. Abdelhak El Ghalbzouri | 48. Abderrahim Lamrabet        | 80. Ali Aqalaie      |
| 16. Abdelhak Sadik         | 49. Abderrahmane Azri          | 81. Ali Boubouh      |
| 17. Abdelhak Zaryouh       | 50. Abderrazak Lamhami         | 82. Ali Stitou       |
| 18. Abdelhalim Boutkabout  | 51. Abdeslam Akdour            | 83. Amine Akarkoune  |
| 19. Abdelhamid Achalhi     | 52. Abdeslam Benthami          | 84. Amine Belhassan  |
| 20. Abdelhay Ahadouch      | 53. Abdeslam Habibi            | 85. Amine Bouchhati  |
| 21. Abdelilah Baklah       | 54. Abdessamad Saksak          | 86. Anas Bouaissa    |
| 22. Abdelilah Ben Si Aamar | 55. Abdessamie Baraj           | 87. Anas El Khettabi |
| 23. Abdelilah Saidi        | 56. Abid Ben Hadi              | 88. Anouar Amjoudh   |
| 24. Abdelilah Taksabti     | 57. Abid Ben Youssef           | 89. Asaad Outah      |
| 25. Abdelkarim Abarou      | 58. Achour Amraoui             | 90. Atmane Bouziane  |
| 26. Abdelkarim Achaach     | 59. Achraf El Yakhouloufi      | 91. Ayman Fikri      |
| 27. Abdelkarim El Boukri   | 60. Achraf Outah               | 92. Ayman Houriki    |
| 28. Abdelkarim Essaidi     | 61. Achrak Assouik             | 93. Ayoub Ahmoutan   |
| 29. Abdelkarim Messaoudi   | 62. Adil Azaryouh              | 94. Ayoub Ajarti     |
| 30. Abdelkarim Salhioui    | 63. Adil Barghouti             | 95. Ayoub Lamrabet   |
| 31. Abdelkarim Taarabti    | 64. Adil El Hachimi            | 96. Ayoub Zarghdoud  |
| 32. Abdelkarim Tizi        | 65. Adil Moussaoui             | 97. Azedine El Kareh |
| 33. Abdelkheir Yasnari     |                                | 98. Azedine Hmamou   |



99.	Azedine Tizzi	153.	Ilyas Kadaoui	207.	Mohamed Ahbadh
100.	Aziz El Idrissi	154.	Ilyas Kouyououch	208.	Mohamed Ahdouch
101.	Aziz Khali	155.	Ilyas Ziani	209.	Mohamed Ait Ahmed
102.	Badrine Boulahjal	156.	Imad Abourri	210.	Mohamed Allali
103.	Bilal Ahbadh	157.	Imad Acherrif	211.	Mohamed Amghar
104.	Bilal Elghalbzouri	158.	Imad Afakir	212.	Mohamed Amghari
105.	Bilal Elyahyaoui	159.	Imad Ahaydar	213.	Mohamed Amine
106.	Bilal Farro	160.	Imad Bouchabi		Afrikech
107.	Bilal Yahyaoui	161.	Imad Fakiri	214.	Mohamed Amine
108.	Brahim Bouziane	162.	Imad Hachimi		Amchaybou
109.	Brahim El Attabi	163.	Imad Inabi	215.	Mohamed Amine
110.	Brahim El Haddouti	164.	Imad Jahri		Amchibou
111.	Brahim El Morabit	165.	Imad Mahdali	216.	Mohamed Amine
112.	Brahim Haddioui	166.	Ismail Aabdhil		Benthami
113.	Brahim Lamhamdi	167.	Issam Aarras	217.	Mohamed Asrihi
114.	Chahid Hajjaoui	168.	Issam Achehbar	218.	Mohamed Azarkan
115.	Chahid Lamrabet	169.	Issam Lamchichi	219.	Mohamed Badi
116.	Chaib Moussa	170.	Jamaa Hamzaoui	220.	Mohamed Balafqih
117.	Chakir Ayyadi	171.	Jamal Bouhadou	221.	Mohamed Balouti
118.	Chakir Elmakhrout	172.	Jamal Mouna	222.	Mohamed Belajdiri
119.	Chokri Kokoch	173.	Jamal Oulad Abdenbi	223.	Mohamed Belghazi
120.	Driss Alhiloul	174.	Jawad Belali	224.	Mohamed Belhaj
121.	El Habib Oufkir	175.	Jawad Benzian	225.	Mohamed Ben Youssef
122.	Elmortada Iamrachen	176.	Jawad Essabri	226.	Mohamed Benali
123.	Fahim Rhattas	177.	Jawad Messaoudi	227.	Mohamed Benarri
124.	Fahmi Ait Ahmed	178.	Jawad Nassiri	228.	Mohamed Benzian
125.	Farid Ait Omar	179.	Kamal Bouziane	229.	Mohamed Boudara
	Ouaissa	180.	Kamal Chibani	230.	Mohamed Boukzaoui
126.	Fayçal Lahit	181.	Karim Ahmijik	231.	Mohamed Boulakjar
127.	Fouad Essaidi	182.	Karim Amgharr	232.	Mohamed Bouraada
128.	Fouad Koujili	183.	Karim Bouaissa	233.	Mohamed Bouraarassi
129.	Hakim Benaissa	184.	Karim Bouazza	234.	Mohamed Bouzidi
130.	Hamid El Mahdaoui	185.	Karim Chakrani	235.	Mohamed Chaabout
131.	Hammoud Kadiri	186.	Khalid Baja	236.	Mohamed Chakrani
132.	Hamza Abouljamal	187.	Khalid Ben Abdeslam	237.	Mohamed Dalal
133.	Hassan Adahar	188.	Khalid Cheikh Ben	238.	Mohamed EL Attabi
134.	Hassan Barba		Hassan	239.	Mohamed El Baroudi
135.	Hassan Bousfia	189.	Khalid El Baraka	240.	Mohamed El Fassi
136.	Hassan Farhani	190.	Khalid El Bouhtani	241.	Mohamed El
137.	Hassan Haji	191.	Khalid el Haj Said		Harmouzi
138.	Hassan Kalouz	192.	Khalid Moussaoui	242.	Mohamed El Hilali
139.	Hassan Ziani	193.	Khalid Oulad El Haj	243.	Mohamed El Kaabouni
140.	Hicham Abdallaoui	194.	Kheirdine Chanhout	244.	Mohamed El Mejaoui
141.	Hicham Balhaj	195.	Lahbib Afakir	245.	Mohamed Elmehdali
142.	Hicham Dallouh	196.	Lahbib Elhanoudi	246.	Mohamed Fadel
143.	Hicham Lamrabet	197.	Maamar Yousfi	247.	Mohamed Fakiri
144.	Hicham Yajouti	198.	Mahmoud Bouhnouch	248.	Mohamed Fateh
145.	Hicham Zaroual	199.	Marouan Messaoudi	249.	Mohamed Ghiyati
146.	Houssain El Idrissi	200.	Mhamed El Kadari	250.	Mohamed Habnoui
147.	Ilyas Akallouch	201.	Mhamed Marchouhi	251.	Mohamed Hachimi
148.	Ilyas Akouh	202.	Mimoun Azanay	252.	Mohamed Haki
149.	Ilyas El Moutaouakkil	203.	Mohamed Abdelkhalki	253.	Mohamed Hamamou
150.	Ilyas Elouazani	204.	Mohamed Adahin	254.	Mohamed Hani
151.	Ilyas Hajji	205.	Mohamed Aghdar	255.	Mohamed Hichou
152.	Ilyas Hani	206.	Mohamed Ahabad	256.	Mohamed Inabi

- |      |                          |      |                       |      |                             |
|------|--------------------------|------|-----------------------|------|-----------------------------|
| 257. | Mohamed Jaloul           | 307. | Nourdine Chibi        | 358. | Samir Ettardouini           |
| 258. | Mohamed Jaouhari         | 308. | Nourdine El Kebdani   | 359. | Samir Hassani               |
| 259. | Mohamed Kaddouri         | 309. | Nourdine Lamrabet     | 360. | Samir Ighid                 |
| 260. | Mohamed Karouïe          | 310. | Nouri Achahbar        | 361. | Samir Saidi                 |
| 261. | Mohamed Khadraoui        | 311. | Omar Afakir           | 362. | Sefouane Chouidh            |
| 262. | Mohamed Lamqadem         | 312. | Omar Aissati          | 363. | Silya Ziani                 |
| 263. | Mohamed Lamrabet         | 313. | Omar Benaïssa         | 364. | Sliman Ababri               |
| 264. | Mohamed Mahdaoui         | 314. | Omar Bouharass        | 365. | Sliman El Fahili            |
| 265. | Mohamed Marchouh         | 315. | Omar Naassi           | 366. | Sliman Lamrabet             |
| 266. | Mohamed Mhichou          | 316. | Omar Ouled Ali        | 367. | Smail Aaroud                |
| 267. | Mohamed Mkouh            | 317. | Ouadif Kammouni       | 368. | Smail Akouh                 |
| 268. | Mohamed Moussaoui        | 318. | Oualid Chibani        | 369. | Smail El Ghalbzouri         |
| 269. | Mohamed Naimi            | 319. | Oualid Kokoch         | 370. | Smail Zefzafi               |
| 270. | Mohamed Ouchen           | 320. | Oussama Benaïssa      | 371. | Sohail Bouzoubae            |
| 271. | Mohamed Oulad<br>Abdenbi | 321. | Oussama Issati        | 372. | Soufiane Améziane           |
| 272. | Mouad Aiyar              | 322. | Oussama Mahdali       | 373. | Soufiane Azhariou           |
| 273. | Mouhcine Allaoui         | 323. | Rabie El Ablak        | 374. | Soufiane Bouazati           |
| 274. | Mouhcine Attari          | 324. | Rachid Aamarouch      | 375. | Soufiane Bouchfik           |
| 275. | Mouhcine Bensaïd         | 325. | Rachid Amaach         | 376. | Soufiane El Fassi           |
| 276. | Mouhcine Dalouh          | 326. | Rachid El Allaoui     | 377. | Soufiane Lakhali            |
| 277. | Mouniim Bakkali          | 327. | Rachid Mastrioui      | 378. | Soufiane Lamrabet           |
| 278. | Mounir Ouali             | 328. | Rachid Toufali        | 379. | Soufiane Oulkaid            |
| 279. | Mourad Hamouti           | 329. | Radouan Abdouni       | 380. | Soufiane Tahfa              |
| 280. | Mourad Zefzafi           | 330. | Radouan Afassi        | 381. | Tarik Aafis Ben<br>Ahmed    |
| 281. | Mousslim Arghouch        | 331. | Radouan Ahdouchen     | 382. | Tarik Achahbar              |
| 282. | Moussa Ahaydar           | 332. | Radouan Azarkan       | 383. | Tarik Bahmouti              |
| 283. | Moussa Tahiri            | 333. | Radouan Benazouz      | 384. | Tarik Rizki                 |
| 284. | Moussaïb Ouchen          | 334. | Radouan Chtibi        | 385. | Walid Ahouchi               |
| 285. | Mustapha Abou            | 335. | Radouan El Khattabi   | 386. | Wassim Boubouh Ben<br>Ahmed |
| 286. | Mustapha Amlou           | 336. | Radouan Yaghzar       | 387. | Wassim El Attabi            |
| 287. | Mustapha El Bakali       | 337. | Redouan Ihaddouchen   | 388. | Wassim El Boustati          |
| 288. | Mustapha Ouchen          | 338. | Rochdi Bouktira       | 389. | Wassim El Idrissi           |
| 289. | Mustapha Yahyati         | 339. | Said Achahbar         | 390. | Yacine Amlou                |
| 290. | Nabil Achahbar           | 340. | Said Améziane         | 391. | Yacine Charrouk             |
| 291. | Nabil Afassi             | 341. | Said Belafkih         | 392. | Yahya Lafkih                |
| 292. | Nabil Ahmjik             | 342. | Said Charkaoui        | 393. | Younes Amzir                |
| 293. | Nabil Boujibar           | 343. | Said El Kaabouni      | 394. | Youssef Chanhout            |
| 294. | Nabil Boutaleb           | 344. | Said Ihsane           | 395. | Youssef Elyasnari           |
| 295. | Nacer Akarkour           | 345. | Said Lamrabet         | 396. | Youssef Hamdioui            |
| 296. | Nacer Boutaleb           | 346. | Said Maftouhi         | 397. | Youssef Lafkih              |
| 297. | Nacer Zefzafi            | 347. | Saïfdine Laouini      | 398. | Youssef Nassiri             |
| 298. | Najib Abelhaj            | 348. | Salah Ajti            | 399. | Zakaria Adam                |
| 299. | Najib Badmoussi          | 349. | Salah Chaabout        | 400. | Zakaria Achahbar            |
| 300. | Najib Bouzambo           | 350. | Salah Hdira           | 401. | Zakaria Adahchour           |
| 301. | Najib El Badmoussi       | 351. | Salah Lakhcham        | 402. | Zakaria Azanay              |
| 302. | Najim Jablah             | 352. | Salah Oulkadi         | 403. | Zakaria Kaddouri            |
| 303. | Naoufal Chiboui          | 353. | Salahedine Bouarour   | 404. | Zakaria Lakhali             |
| 304. | Nawal Ben Aïssa          | 354. | Salahedine El Haddadi | 405. | Zoubir Rabiïe               |
| 305. | Nourdine Belamkadem      | 355. | Salim Abdouni         |      |                             |
| 306. | Nourdine Bouqarab        | 356. | Samir Benaïssa        |      |                             |
|      |                          | 357. | Samir Bensaïd         |      |                             |

## Conditions de détention et solidarité

Aux allégations de torture lors des interrogations, qui se sont avérées vraies selon le rapport des deux médecins légistes mandatés par le CNDH, s'ajoutent les menaces de viol, les insultes et les agressions multiples sur des détenus politiques du HIRAK. Quelques-uns ont été humiliés après avoir été dénudés complètement et filmés. Les visites, quand il est possible aux familles de se déplacer de loin, se passent dans des conditions inhumaines et humiliantes. Les cellules sont systématiquement fouillées et mises sens dessus dessous lors des promenades ou des visites.

Ces conditions inacceptables ont poussé les détenus politiques à entamer des grèves de la faim depuis plusieurs jours maintenant. Quelques-uns ont même arrêté de s'alimenter en eau et en sucre.

Leur état de santé se dégrade de jour en jour et le risque d'un drame n'est pas à écarter.

Les associations marocaines de défense des droits humains, regroupées dans la CMIDH (Coalition Marocaine des Instances des Droits Humains), auteure d'un rapport sur une mission effectuée en juin à El Hoceima, ont alerté sur cette situation et demandent aux autorités marocaines de prendre des mesures pour éviter qu'un drame ne se produise.

Toutes les grandes ONG internationales (Amnesty International, HRW et le Conservatoire FIDH-OMCT) se sont intéressées à la dégradation de la situation dans le Rif et s'inquiètent de la tournure que prennent les événements. Dans leurs communiqués publiés sur le HIRAK, elles demandent toutes à l'État marocain d'honorer ses engagements pris en matière de respect des droits de l'Homme. Elles lui demandent avec insistance de procéder à l'amélioration immédiate des conditions de détention des prisonniers politiques, de les libérer et d'arrêter toute poursuite judiciaire à leur encontre.

## Le Maroc face à ses responsabilités

L'interdiction de la torture et des autres formes de mauvais traitements est reconnue universellement et est affirmée dans tous les principaux instruments internationaux et régionaux des droits de l'Homme.

Le Maroc est partie à la Convention internationale contre la torture et doit mettre en place un mécanisme national de protection comme l'exige la procédure d'adhésion.

Le rapport des médecins commandé par le CNDH prouve que la pratique de la torture existe toujours au Maroc.

Nous recommandons à l'État marocain de finaliser son adhésion à la Convention internationale contre la torture et autres peines ou traitements cruels et de procéder à la création du mécanisme national de protection tout en lui garantissant une indépendance effective.

Cet engagement l'oblige à couper avec l'impunité qui règne encore et de faire en sorte que ceux qui se rendent coupables de crimes soient traduits devant la justice.

Le Maroc a également ratifié plusieurs instruments relatifs aux droits de l'Homme dont la déclaration universelle des droits de l'Homme et le pacte international relatif aux droits civils et politiques. Dans sa propre constitution, il « s'engage à souscrire aux principes, droits et obligations énoncés dans leurs chartes et conventions respectives » et il « réaffirme son attachement aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus ». Les articles 25 et 29 de ladite constitution garantissent en principe les libertés de pensée, d'opinion, d'expression sous toutes ses formes, de réunion, de rassemblement, de manifestation pacifique, d'association et d'appartenance syndicale et politique.

Nous considérons donc que les poursuites à l'encontre des militants du mouvement pacifique du Rif ne

sont pas conformes ni avec la constitution marocaine, ni avec les engagements que le Maroc a pris à l'international.

Nous lui recommandons de cesser toute poursuite judiciaire à l'égard des manifestants pacifiques du HIRAK et de procéder à la libération immédiate de tous ces détenus politiques.

Le Maroc a dernièrement réformé son Code de la presse. Le nouveau Code ne prévoit pas de peine d'emprisonnement pour les journalistes. Pourtant des journalistes mentionnés plus haut, dont **Hamid El-Mahdaoui, Mohamed Asrihi, Fouad Essaidi, Jawad Essabri et Abdelali Hadou**, sont détenus après avoir couvert les manifestations du HIRAK. Ils ont en fait été jugés selon le Code pénal. L'État marocain a trouvé là une façon déguisée pour punir et museler les journalistes qui ne courbent pas l'échine.

Nous recommandons à l'État marocain de se conformer à ses engagements internationaux et à sa propre constitution en respectant la liberté de la presse, d'abandonner les poursuites contre les journalistes selon le Code pénal et de libérer les détenus parmi eux.

Bruxelles, le 9 octobre 2017

Ce dossier a été préparé pour le colloque, organisé au Parlement européen sur « **le mouvement de protestation populaire dans le Rif** », en solidarité avec le « HIRAK » et en soutien à ses revendications légitimes et son action civique

- L'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (**ASDHOM**)

Adresse 79, rue des Suisses 92000 Nanterre France

Contact : [www.asdhom.org](http://www.asdhom.org) E-mail: [asdhom@asdhom.org](mailto:asdhom@asdhom.org)

- **RIF ALERT**, un collectif d'organisations de solidarité et des droits de l'Homme aux Pays-Bas

Contact : [www.rifalerte.nl](http://www.rifalerte.nl) E-mail: [rifalert@gmail.com](mailto:rifalert@gmail.com)

- La Coordination Maghrébine des Organisations des Droits Humains (**CMODH**), un réseau de 26 organisations d'Algérie, de Mauritanie, de Libye, de Tunisie, du Maroc et de France

Adresse : N° 16, rue New York, quartier de l'Océan, Rabat

Contact : [www.cmodh.org](http://www.cmodh.org) E-mail : [contact@cmodh.org](mailto:contact@cmodh.org)